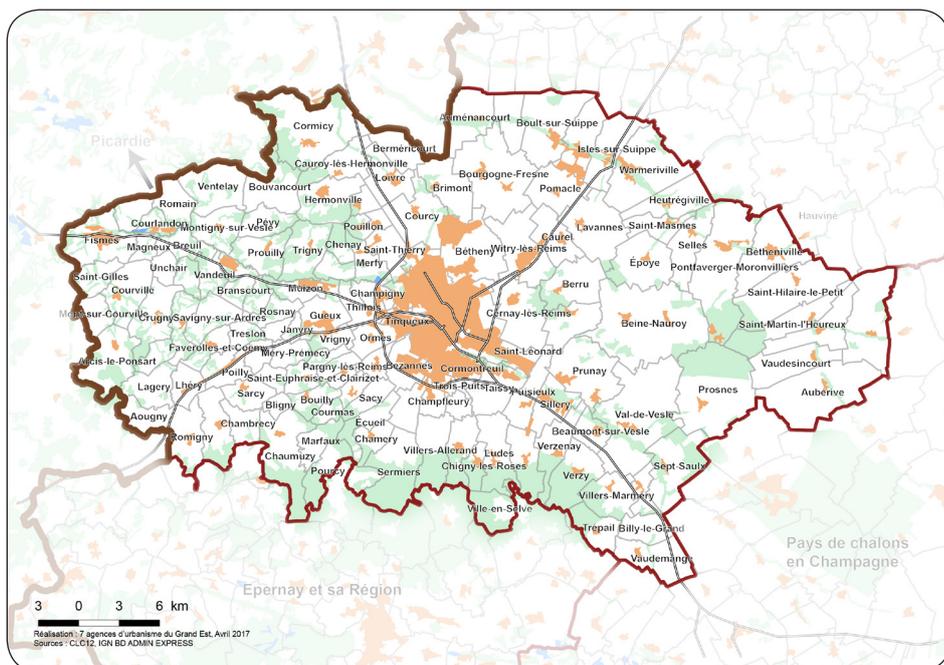


1

SCoT de la Région Rémoise

CHIFFRES CLÉS

- **9** EPCI
- **126** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **287 612** habitants en 2013
- **128 607** emplois en 2013
- **1 301,8** km²
- **183,73** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure :** SCoT Grenelle/ALUR approuvé le 17 décembre 2016
- **Étapes de la vie du SCoT :** Révision prescrite en 2010
- **Structure porteuse :** Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de la Région Rémoise (S.I.E.P.R.U.R)
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**
 - Direction assurée par la directrice adjointe
 - Mobilisation d'une équipe projet multithématique (Economie, Habitat, Mobilité, Démographie, Foncier, Commerce,...)
 - 1 bureau d'études environnement (État Initial de l'Environnement et Évaluation Environnementale)
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**
 - Réalisation d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation
 - Animation d'ateliers thématiques
 - Organisation d'un événement annuel partenarial
 - Mise en place d'une boîte à outils (pédagogie, traduction des prescriptions/enjeux du SCoT)
- **Période de validité de la prospective SCoT :** 2016-2036 (20 années)

ARMATURE URBAINE

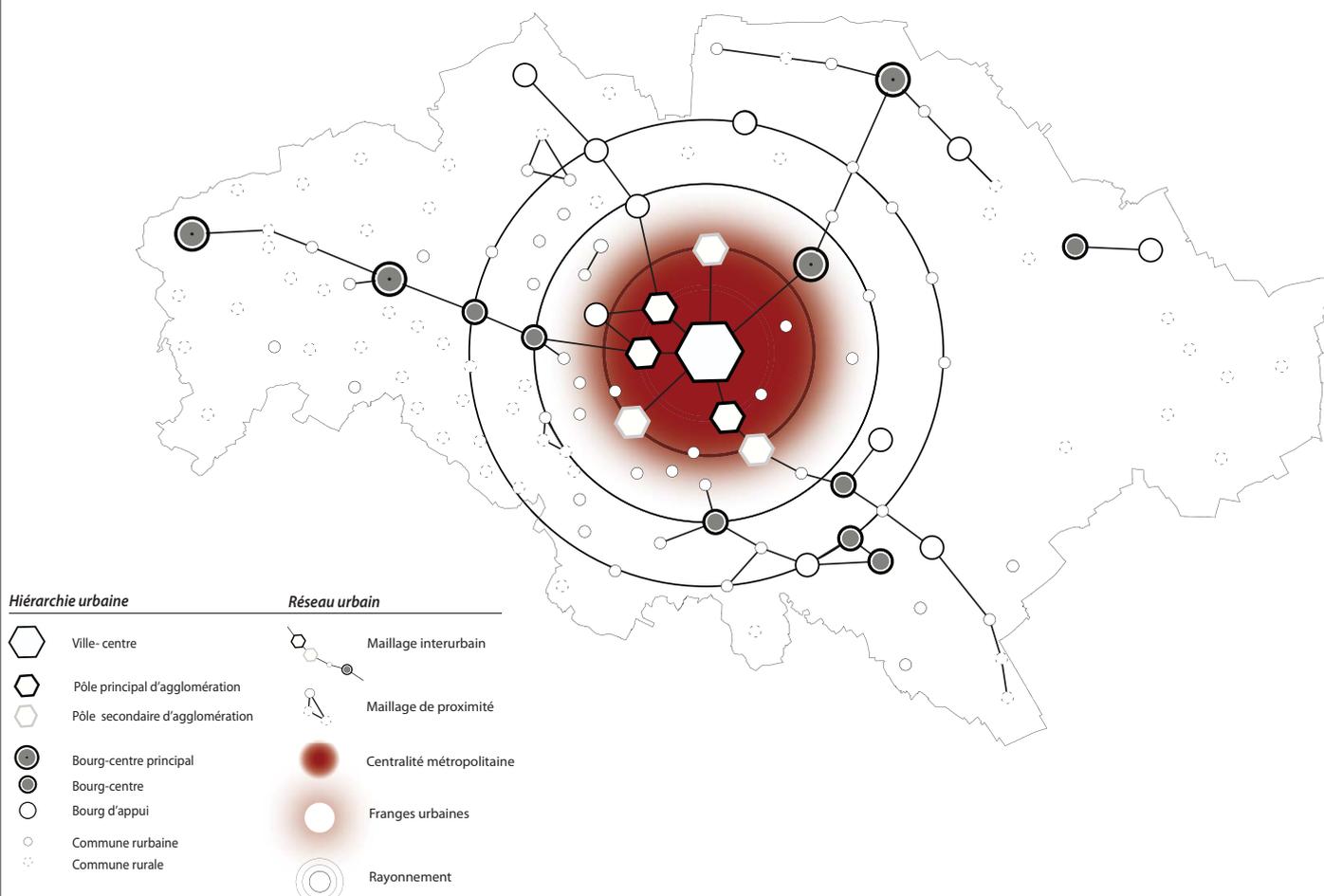
> Ce que dit le PADD

- Structurer les territoires autour des centralités et polarités relais déjà bien équipées, bien desservies ou qui le sont potentiellement, tout en rationalisant la consommation d'espace
- Maîtriser le développement urbain des territoires peu équipés ou éloignés des fonctions urbaines autour du renforcement des bourgs structurants et d'appui et des cœurs de villages
- Rechercher la réduction des distances en assurant l'articulation transports/urbanisme

> Orientations/Objectifs du DOO

- Renforcer l'armature territoriale organisée en 6 niveaux : **pôles majeurs, secondaires, bourgs structurants, d'appui, communes rurales et urbaines**
- L'objectif de cette armature est de :
 - répartir le développement territorial entre les différents niveaux qui la composent, en attribuant à chaque échelon des capacités de développement et des obligations de faire proportionnées aux capacités des communes et à leur vocation au sein du projet de territoire du SCoT
 - conforter cette hiérarchisation en encourageant le développement dans les pôles urbains et les relais identifiés
 - répondre de façon adaptée à l'ensemble des besoins des populations et des entreprises
 - faciliter la nécessaire maîtrise de la consommation d'espaces, par la priorité donnée à l'intensification des centres villes
 - créer des connexions entre chaque niveau de l'armature pour optimiser le développement global du territoire

L'armature urbaine du territoire du S.Co.T2R



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Tendre vers un bassin de de + 300 000 habitants
- Mettre la croissance démographique au service de tous les territoires pour développer une métropole « à taille humaine et de proximité »
- Redonner du poids au bassin de vie, notamment au cœur d'Agglomération pour limiter l'étalement urbain qui engendre des difficultés en termes d'accueil et de maintien de la population
- Atteindre une dimension suffisante et pertinente en termes de poids de population pour avoir des ambitions économiques fortes, en particulier pour attirer des emplois métropolitains et des fonctions stratégiques

> Orientations/Objectifs du DOO

- Un objectif de développement de 40 000 habitants entre 2016 et 2036 (**2 000 hab/an**)

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Répondre aux besoins diversifiés en logements et favoriser la mixité sociale
- Adapter l'offre aux nouveaux enjeux socio-démographiques
- Améliorer les conditions de vie par la requalification du parc existant

> Orientations/Objectifs du DOO

- Une intensification de la production de logements, à hauteur d'au moins 22 000 logements sur 20 ans soit **1200 par an**
- Pour atteindre ces objectifs, en respectant au maximum les espaces naturels, agricoles et forestiers, il convient de structurer le modèle de développement urbain :
 - selon les objectifs de densité de production de logements (dans un rapport de compatibilité)
 - selon les objectifs de densité de logements aidés (dans un rapport de compatibilité) qui varient de 5 à 30% selon les niveaux de l'armature urbaine
- Les politiques publiques privilégient le renforcement du parc de logements dans les polarités existantes par un développement et des réhabilitations veillant à la diversité de l'offre en termes de tailles, de statuts d'occupation ainsi que de morphologies des nouvelles constructions

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements /ha) moyennes minimales	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Pôle urbain (1)	40 à 80	1 200
Pôles secondaires (6)	25 à 30	
Bourgs structurants (14)	20 à 25	
Bourgs d'appui (11)	16 à 20	
Communes urbaines (35)	16 à 20	
Communes rurales (59)	12 à 16	

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Développer les secteurs à forte valeur ajoutée (pôles de compétitivité, agri-vinicole,...)
- Accompagner la diversification économique
- Accompagner le développement de l'économie présentielle, les filières motrices de l'économie locale comme facteur d'attractivité
- Pérenniser et conforter les zones commerciales existantes
- Ne pas créer de nouvelles zones commerciales d'envergure métropolitaine

> Orientations/Objectifs du DOO

- Assurer un développement économique équilibré et diversifié
- Renforcer qualitativement les zones d'activités économiques (ZAE)
- Préciser les localisations préférentielles des commerces
- La création de zones commerciales de type métropolitain est à proscrire compte tenu de l'offre existante sur le bassin

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Affirmer le rôle moteur du bassin rémois et sa solidarité avec l'ensemble des villes du territoire marnais pour la complémentarité et la promotion des grands équipements
- Développer une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche qui viserait à offrir simultanément un enseignement de proximité qui réponde à la demande locale tout en se positionnant sur des créneaux stratégiques par rapport à l'offre universitaire du Grand Est et du Bassin Parisien
- Anticiper la modernisation des équipements dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la santé, du sport, de la culture, du tourisme d'affaires, ...
- Organiser le développement et l'accueil de grands équipements dans un souci de mise en synergie et de mise en réseau à l'échelle du SCot mais également en lien avec les territoires voisins
- Poursuivre sa politique événementielle et renforcer son positionnement culturel pour créer une plus forte diversité touristique en s'appuyant sur de nouveaux outils issus des technologies numériques

> Orientations/Objectifs du DOO

- Une intensité urbaine et une mixité fonctionnelle seront privilégiées dans le cadre de l'implantation de grands équipements
- Générateurs de flux importants, les grands équipements doivent faire l'objet d'une desserte en transports collectifs et d'outils dévolus à la mobilité des personnes
- Les grands équipements structurants nouveaux qui privilégient le recyclage urbain ainsi que les nouvelles zones d'activités structurantes y compris en matière industrielle (bioéconomie,...) se localiseront préférentiellement dans les pôles majeurs et secondaires

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Maîtriser l'urbanisation au sein des structures existantes alternant espaces urbains, espaces naturels et agricoles
- Intensifier le développement urbain et la structuration des territoires autour des centralités et polarités relais déjà bien équipées, bien desservies
- Réutiliser et optimiser les friches et dents creuses (densité renforcée, recyclage urbain)
- Créer des limites de franchises à l'urbanisation (ceinture, coupure dans l'urbanisation,...)

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Intensification du développement urbain et structuration des territoires autour des centralités et polarités relais déjà bien équipées, bien desservies ou qui le sont potentiellement, tout en rationalisant la consommation d'espace*
- *La maîtrise du développement urbain des territoires peu équipés ou éloignés des fonctions urbaines autour du renforcement des bourgs structurants et d'appui et des cœurs de villages*
- *La recherche de réduction des distances en assurant l'articulation transports : urbanisme en améliorant les fonctionnements de voisinage, la réduction des distances et des temps de parcours (proximité du logement mais aussi du travail et des lieux d'échanges) sans pénaliser pour autant les fonctionnements de niveau métropolitain (bassin d'emploi, pôles économiques principaux, grands équipements collectifs)*
- *Maîtriser le développement urbain par le maintien et le renforcement des polarités existantes (pôle majeur, pôles secondaires, bourgs structurants) ou en devenir (bourgs d'appui)*

	Consommation foncière actuelle (nb ha/an) 1975-2008	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses, renouvellement urbain ...)
Habitat	77,3	35	Non déterminé
Économie	Non déterminé	44	
Infrastructures et équipements		6,2	
Total	77,3	85,2	

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Adapter et optimiser le réseau routier (structurations et hiérarchisations des infrastructures,...)
- Renforcer la connexion aux réseaux de transports en commun et veiller à son articulation avec l'urbanisation
- Densifier et favoriser la croissance urbaine autour des gares et haltes ferrées
- Organiser les rabattements vers les gares (parcs de covoiturage, TAD, TC)

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Axer le développement urbain sur la mobilité durable*
- *Organiser les conditions d'une mobilité alternative à l'autosolisme*
- *Organiser le rabattement autour des lieux privilégiés des dessertes*
- *Privilégier l'intermodalité*
- *Organiser prioritairement le développement de l'armature urbaine autour des axes de transports en commun*

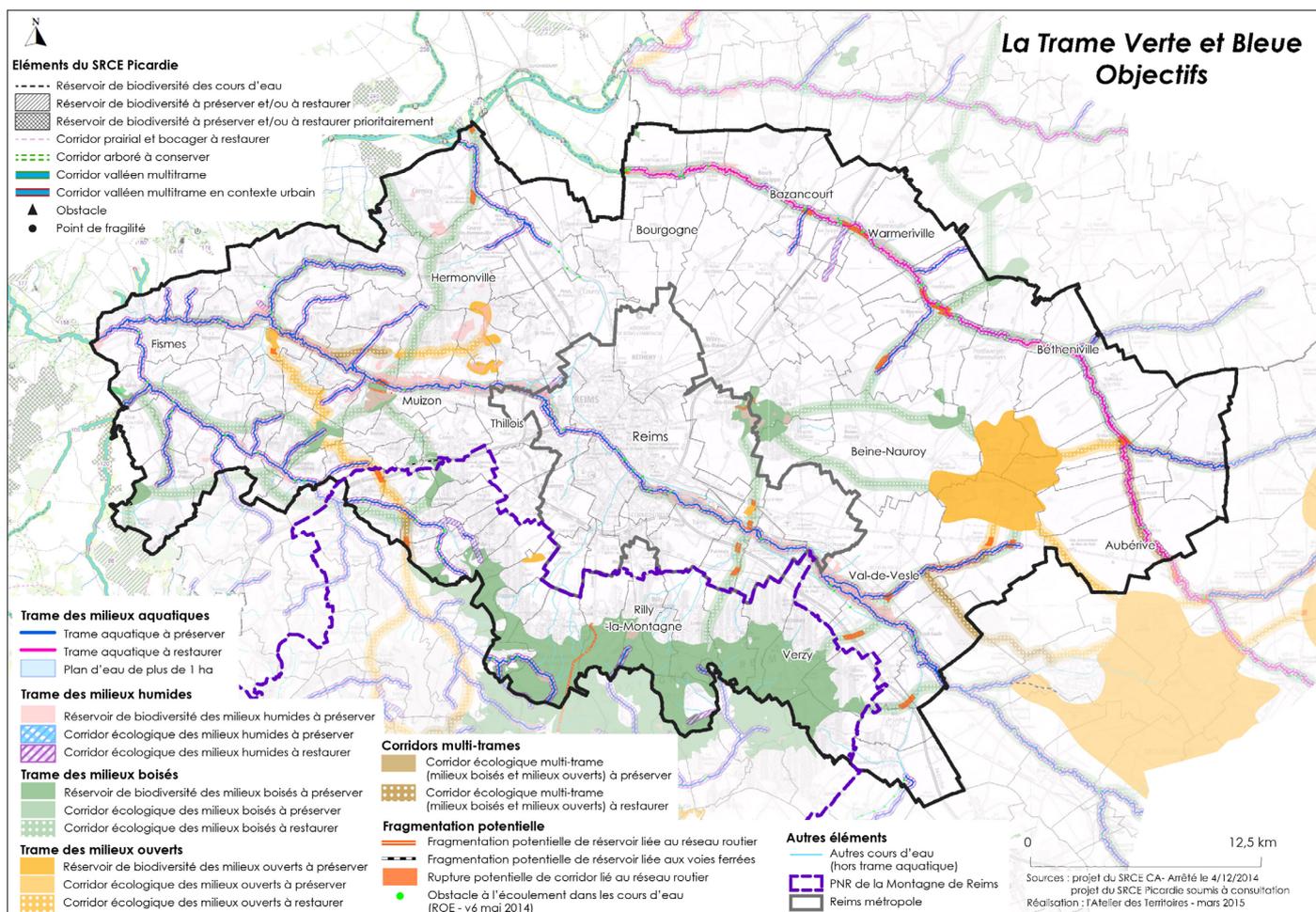
TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- Créer un réseau vert et bleu, vecteur de préservation et de valorisation en tenant compte des orientations du Schéma Régional de Continuité Ecologique (SRCE)

> Orientations/Objectifs du DOO

- Concilier développement et espaces de respiration
- Introduire la nature dans les aménagements urbains : veiller et contribuer à une meilleure insertion des aménagements et urbanisation dans les sites par une qualité environnementale renforcée
- Valoriser et préserver le patrimoine et les paysages



CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Maintenir la diversité écologique régionale face à la simplification des milieux et des paysages
- Maintenir et restaurer la diversité ainsi que la fonctionnalité des continuités aquatiques et des milieux humides
- Favoriser une agriculture, une viticulture et une sylviculture diversifiées, supports de biodiversité et de continuités écologiques
- Limiter la fragmentation par les infrastructures et assurer leur perméabilité
- Développer un aménagement durable du territoire, pour freiner l'artificialisation des sols et assurer la perméabilité des espaces urbains
- Prendre en compte les continuités interrégionales
- Assurer l'articulation du SRCE avec les démarches locales ainsi que sa déclinaison et son amélioration

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Dans les zones à dominante forestière (à l'instar du Massif Saint-Thierry, de la Montagne de Reims, et du Mont de Berru, ...), les boisements doivent être maintenus et protégés*
- *Dans les milieux ouverts (Camps de Moronvilliers, Coteaux de la Cuesta d'Île de France, Vallée Occidentale de la Vesle, ...), les politiques publiques veillent à éviter la fermeture et l'appauvrissement de ces milieux*
- *Les milieux humides sont préservés conformément à la réglementation. Les zones humides identifiées comme remarquables au sein des Vallée de la Vesle, Vallée de la Suipe, et du Massif Saint-Thierry, du Mont de Berru sont préservées de l'urbanisation*
- *Les zones humides dépourvues d'enjeux de fonctionnement écologique et n'ayant qu'un rôle hydraulique sont préservées dans la mesure nécessaire à une gestion équilibrée de la ressource en eau*
- *Les pratiques agroenvironnementales sont encouragées sur tout le territoire. Les politiques publiques et notamment les documents d'urbanisme locaux favorisent dans la plaine céréalière et dans les zones viticoles, les actions permettant de renforcer la biodiversité : plantation de haies, création de bandes enherbées, talus viticoles (ex. opérations réalisées par SYMBIOSE)*
- *En complément des objectifs de densités, les opérations groupées de plus de 50 logements devront respecter des critères de performance environnementale en respectant un seuil minimal de surface végétalisée (verticale horizontale) afin d'assurer des continuités naturelles à définir par les documents d'urbanisme en fonction des circonstances locales*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Sécuriser la ressource en eau
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et nuisances
- Promouvoir la sobriété et la maîtrise de l'énergie

> Orientations/Objectifs du DOO

- *L'élaboration des documents de planification, les plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT) permettent de réglementer et de maîtriser l'urbanisation dans les zones les plus exposées*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- Méthodologie organisée autour de cycles de conférences, d'ateliers qui a permis une mobilisation et une implication fortes des élus
- Un facteur de rapprochement entre l'urbain et le rural
- Un élément facilitateur pour la constitution de la communauté urbaine du Grand Reims
- La prise de conscience des obligations liées à un SCoT et des prescriptions qui en découlent
- Que le SCoT soit un document cadre de référence et particulièrement sur les consommations foncières
- La construction d'une armature urbaine validée par tous qui permet une mise en avant de l'équilibre du territoire et de son maillage

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- Un accompagnement pour les InterSCoT (Ingénierie technique et financière), la volonté que la politique contractuelle régionale se fasse à l'échelle des SCoT pour accompagner le développement territorial et une bonne articulation SCoT/SRADDET avec les fonds régionaux et européen

Le contenu du SCoT traduit-il une approche des thématiques convergente avec les approches des SCoT voisins ?

- Les corridors de développement de Fismes/Bazancourt, de Châlons/Epernay et de l'Aisne

Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

- Reims, Epernay et Châlons : le triangle Marnais et le PNR de la Montagne de Reims
 - Problématiques communes : les questions de mobilité, d'environnement, le commerce et sa localisation et le fonctionnement métropolitain
 - Enjeux partagés : le pôle de compétitivité à vocation régionale, le champagne : agriculture et viticulture et le tourisme : inscription des Paysages Unesco
- Le département de l'Aisne : problématique résidentielle (accueil de population pour l'accession au logement)

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- Le PADD affiche la volonté de s'inscrire dans le cadre d'une démarche InterSCoT. Les travaux sur la révision du SCoT ont permis une convergence de points de vue reconnus avec les SCoT limitrophes comme Châlons-en-Champagne, Epernay, l'Aisne et les Ardennes
- Dans le cadre de l'articulation avec les territoires limitrophes, une démarche interSCoT sera lancée pour définir une cohérence territoriale des 3 bassins marnais mais également en lien avec le PNR de la Montagne de Reims, cœur du triangle marnais. Cette démarche proposerait une coopération métropolitaine renforcée et organisée en réseaux de bassins de vie quotidienne et des villes proches

Synthèse réalisée par : L'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de REIMS, Place des Droits de l'Homme - 51084 REIMS

Tél. : 03 26 77 42 80 - Fax : 03 26 82 52 21

Mars 2017

Cartographies : Benoit LÉBOUCHER, SIGiste

Analyse et rédaction : Amel BENCHERNINE, chef de projet

a.benchernine@audrr.fr - 03 26 77 42 93

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.